



Le Trident

# Théâtre

# 8

Du 12 janvier au 18 février 1978  
à la salle Octave-Crémazie  
du Grand Théâtre de Québec

**Le Trident présente:**

**La complainte des hivers rouges  
de Roland Lepage**

Mise en scène: Michelle Rossignol  
Décors et éclairages: Robert Savard  
Costumes: Yvan Gaudin  
Musique: Jean Cloutier  
Arrangements: Pierre Potvin

**Distribution:**

(par ordre alphabétique)

Denise Dubois  
Rémy Girard  
Germain Houde  
Gaston Hubert  
Roland Lepage  
Denis Mailloux  
Monique Mercure  
Léo Munger  
Marie Tifo

**les musiciens:**

Pierre Potvin  
Michel Gagné  
Chantal Isabelle

**Équipe de production:**

Direction de production: Denis Mailloux  
Régie, assistance à la mise en scène et  
à la direction de production: Denise Dion  
Chef d'atelier de décors: Alphonse Boulet,  
assisté de Raymond Boulet  
et de Marcel St-Pierre  
Chef d'atelier de costumes: Nicole Fortin,  
assistée de Solange Breton  
Tissage et tricots: Reine-Aimée Pelletier  
et Louise Pelletier  
Les décors et les costumes ont été réalisés  
dans les ateliers du Trident.

**Équipe de scène:**

Chef machiniste, Bernard Caron  
Chef éclairagiste, Gérard St-Laurent  
Chef machiniste: Bernard Caron  
Chef éclairagiste: Gérard St-Laurent  
Chef Accessoiriste: Patrick Garant  
Chef sonorisateur: Jean Cloutier  
Habilleuse: Jeannine Gingras

(Les membres de l'équipe de scène sont  
membres de l'Alliance Internationale des  
Employés de Scène (IATSE), section locale  
523)

Nos remerciements à monsieur Jacques  
Mathieu.

Le Théâtre du Trident remercie également  
le Grand Théâtre de Québec pour sa précieuse  
collaboration.



© coathur

# LA COMPLAINTE DES HIVERS ROUGES

L'hiver. L'hiver québécois. Une saison qui s'inscrit dans le cycle de la vie de l'homme d'ici et qu'il a conquise, domestiquée, comme le pays qu'il habite. Il fit si bien qu'un poète put dire un jour que le pays, son pays, c'était l'hiver. Au fil des ans, les hivers se sont succédé au Québec, inlassablement, avec leur blancheur, leur froideur, apprenant à un peuple le sens véritable du mot «survie». Deux hivers en particulier ont marqué plus intensément les habitants de ce pays, ces hivers ne furent pas blancs comme les autres, non, ce furent des Hivers Rouges et cela se passa en 1837 et en 1838.

Pendant ces deux hivers, on ne lutta plus contre le froid comme on avait appris à le faire depuis toujours. Ces hivers-là, on lutta pour la liberté. Des hommes, des femmes ont voulu défendre ce qu'ils avaient bâti, un pays, et lui donner un nom. Ils se nommèrent Fils de la Liberté, Patriotes, ils prirent les armes et firent de leurs villages, de leurs églises, des champs de bataille. Mais les armes étaient rares et vieilles, elles avaient tonné une dernière fois lors de la Conquête, puis elles s'étaient tues. Ils prirent aussi les fourches et les faux qui, hier encore, travaillaient cette terre qu'il fallait défendre. Ils manquèrent d'armes certes, mais il ne manquèrent pas de courage. Ils



se battirent avec acharnement. L'armée anglaise s'acharna aussi mais pas uniquement sur les combattants. Elle fit porter sur toute une population l'ignominie de la défaite. De village en village, l'armée laissa sur son passage le souvenir cruel de sa victoire. Partout où elle passa, ce ne fut que pillage, incendie, profanation. Certes les gens de ces villages n'oublieront pas. Leurs maisons détruites, leurs biens confisqués, leurs fils emprisonnés, pendus, exilés, leur rappelleront longtemps ces Hivers Rouges de 1837-1838. Ils se souviendront aussi de ceux qui ont trahi, de ceux qui ont fui, de ceux qui ont eu peur. Ils sauront aussi qu'ils ont fait l'Histoire...

Ces hivers-là sont racontés dans *La complainte des hivers rouges* de Roland Lepage que le Trident présente, du 12 janvier au 18 février 1978, à la salle Octave-Crémazie du Grand Théâtre. Cette page d'histoire réécrite avec talent par l'auteur du «Temps d'une Vie», et mise en scène par Michelle Rossignol, sera présentée pour la première fois par une compagnie de théâtre professionnel. *La complainte des hivers rouges* est une pièce poignante et vraie. Un spectacle qui vous prendra par le cœur et par les tripes, qui vous tiendra jusqu'à la fin en vous laissant un goût d'espoir en l'Homme d'ici...

## L'auteur et le metteur en scène

**Michelle Rossignol:** Tu as écrit la *Complainte des Hivers Rouges* en janvier-février 1974, au départ, est-ce que les événements de 1837-38, ça représentait pour toi un sujet historique ou un sujet politique?

**Roland Lepage:** ... (silence)

**Michelle:** As-tu tout de suite vu là des rapprochements possibles avec une situation équivalente en 1974?

**Roland:** Il me semble avoir senti qu'il s'agissait d'un sujet à la fois historique et politique. Dans toute situation politique donnée, une collectivité ou un peuple vit un moment de son histoire. Et quand, toi, tu vis chacun de ces moments-là, tu peux être tenté de jeter un regard en arrière, de te demander si on ne retrouve pas certaines analogies de circonstances dans des époques antérieures. De là à te rappeler quelques épisodes historiques qui t'ont déjà particulièrement frappé, le pas peut être assez vite franchi. À travers les souvenirs que je gardais de lointaines lectures, la période des troubles 1837-38 me paraissait constituer un moment marquant de notre histoire. Un moment de violence et de passion, un moment de rêve collectif, avec le vent qui soufflait un goût de liberté à travers le pays. En 1974, dans le contexte contemporain, on sentait des aspirations populaires qui venaient d'être refoulées, écrasées par un acte politique. Tout le Québec faisait le bilan des élections qui venaient de se dérouler en octobre. C'était l'hiver, et ça a été le moment où j'ai écrit ma pièce.

**Michelle:** Et depuis ce moment-là, est-ce que tu as pris une certaine distance à l'égard de ce que tu as écrit?

**Roland:** Comment, une distance?

**Michelle:** C'est une pièce qui t'avait été commandée. Maintenant est-ce que tu crois l'avoir écrite sur ce sujet à cause de la commande qu'on t'a faite ou parce que les circonstances t'en donnaient vraiment envie?

**Roland:** Je dois dire d'abord que, ce sujet-là, je l'avais confusément en tête depuis longtemps. J'avais même déjà songé à le traiter avant, très peu de temps avant, mais tout de même avant qu'on me passe la commande en question, avant aussi les circonstances particulières à l'hiver 1973-74, c'est-à-dire les retombées des élections d'octobre. Le sujet m'intéressait du point de vue historique, mais aussi à cause de son implication politique.

Cette situation de conflit, où une majorité du peuple québécois se voyait confrontée avec une sorte d'oligarchie, une minorité



nantie de privilèges, dont l'influence dominait la vie économique et politique de notre société, me semblait comporter une certaine actualité.

Mais d'après toi, Michelle, toi, qui justement fais la mise en scène de la *Complainte*, est-ce qu'il s'agit d'une pièce historique ou d'une pièce politique?

**Michelle:** Pour moi, je te répondrai, tout théâtre est politique. J'entends par là qu'un boulevard, par exemple, qui ne vise qu'à divertir et à empêcher les gens de comprendre ce qui leur arrive, c'est un acte politique. Comme metteur en scène, j'avoue ne me sentir vraiment intéressée que par les pièces didactiques, c'est-à-dire, celles qui nous apprennent quelque chose. Et pour moi, la forme épique est la plus grande parce qu'elle exige un consensus collectif de la part de tous ceux qui participent à sa création.

**Roland:** Quand tu parles de théâtre épique, tu définirais ça comment?

**Michelle:** Une pièce épique en est une qui n'est pas entièrement fondée sur la psychologie des personnages, donc de certains individus, mais bien sur la description d'événements sociaux qui ont fait que ces individus-là sont devenus ce qu'ils sont.

**Roland:** Et pour toi, les Hivers Rouges, c'est du théâtre épique?

**Michelle:** Je considère que c'est la première oeuvre dramatique québécoise qui soit entièrement de forme épique. Dans cette pièce, les personnages décrivent et incarnent l'action. Ils sont à la fois le peuple,

comme une sorte de conscience collective au sens où l'était le chœur grec, et aussi les héros qui provoquent et vivent les événements.

Maintenant, je voudrais te demander une chose. Tu as écrit la *Complainte* à la suite d'une commande. Est-ce que la forme qu'a prise la pièce résulte d'une contrainte imposée ou si le théâtre épique faisait déjà partie de tes préoccupations d'auteur?

**Roland:** La forme épique?... Je ne crois pas vraiment qu'elle m'ait été commandée. J'avais envie d'écrire une oeuvre qui s'exprime en vastes plans, à la manière d'une fresque très large. Il s'est trouvé que cette aspiration concordait assez bien avec la commande qu'on me passait. D'autre part, le sujet des troubles 1837-38 m'intéressait déjà d'une façon particulière, je l'ai dit tantôt, et c'était peut-être justement à cause de son climat héroïque: il me paraissait devoir être traité sur un mode épique. C'est tout ça ensemble qui me tentait, même si je ne me suis pas dit en partant: «Bon! je vais écrire une pièce de forme épique.»

Un point me préoccupait très certainement, et c'était l'image du peuple québécois, les hommes et les femmes d'ici, telle que la projetait trop souvent notre théâtre. Il me semblait grand temps qu'on ne nous présente pas toujours, ou presque, comme des êtres avilis, diminués, une société de tarés qui achève de s'étioler en essayant de pousser d'exsangues racines à travers les poubelles. J'avais envie de montrer des

personnages, qui ont été nos pères et qui avaient su conserver une dimension de noblesse et de grandeur jusque dans leur défaite. Pour retrouver une certaine fierté, il faut bien se dire un jour qu'on n'est pas tous des avortons ni des tordus!

**Michelle:** Un point que je tiendrais à souligner, moi, c'est l'importance très grande que tu as attribuée aux personnages des femmes alors même que tous les documents historiques se montrent si avarés sur le sujet. La première fois que j'ai lu le texte de ta pièce, j'ai été frappée par l'égalité, non pas en nombre de phrases et de répliques, mais l'égalité dans la répartition des prototypes héroïques entre les hommes et les femmes. Ça, ça me semble une grande originalité. Quand je pense à l'Histoire qui m'a été racontée et enseignée, j'ai toujours trouvé archidéprimant le fait que non seulement les hommes y étaient présentés comme des vaincus, mais aussi que les femmes en étaient éternellement absentes. Tandis que, la *Complainte*, ça nous propose l'histoire d'une défaite racontée comme un acte héroïque vécu à parts égales, à parts entières, par les hommes et les femmes d'ici.

Comment ça t'est venu, à toi, d'accorder aux femmes un rôle si important dans ta pièce?

**Roland:** Sans doute, au départ, par instinct. Une sorte d'instinct. Le souci de conserver à la pièce une dimension vraiment humaine. J'aurais eu peur, en mettant en scène surtout des hommes, les chefs politiques, les personnages historiques fameux, de tomber dans le conventionnel, dans les clichés de carton. En intégrant à l'action les femmes, dont les documents parlent peu, il fallait que je m'intéresse aux réactions de gens presque inconnus, ceux qui ont vécu les événements dans l'ombre, dans les coulisses de l'histoire, ceux qu'on appelle le peuple anonyme. Et le peuple, n'importe quel peuple, a toujours été, que je sache, également composé d'hommes et de femmes. En songeant aux événements de 1837-38, c'est comme si j'avais vu les images d'une Passion, la Passion du peuple québécois, en prêtant au mot *Passion* la signification qu'on lui donne lorsque, par exemple, on parle de la Passion du Christ.

**Michelle:** Pour les représentations de ta pièce au Trident, tu as apporté quelques modifications à ton texte initial. En tant qu'auteur, as-tu trouvé ça difficile?

**Roland:** Oui, assez. Il est bien certain que près de quatre ans après que tu l'as écrite, qu'elle a été jouée et publiée, une pièce, comme toute autre oeuvre littéraire, en est arrivée à constituer une sorte de tout organique presque vivant par lui-même et complètement détaché de toi. Il n'est donc

pas facile de te sentir à nouveau en état de disponibilité créatrice par rapport à cette oeuvre-là, de la voir, même en quelques minimes parties, comme une chose à devenir. Elle est déjà. Pour la modifier, même quand tu tombes d'accord pour juger les modifications opportunes, voire nécessaires, il te faut parvenir à te remettre en état de création sur un sujet déjà traité. Pour ça, il faut te chauffer, je dirais, et c'est là que réside la difficulté. Une fois que ton feu s'est rallumé, ça va à peu près tout seul.

**Michelle:** En tout cas, à titre de metteur en scène, permets-moi de te dire que ces modifications que tu as apportées à ton texte m'enthousiasment. Elles confèrent à la pièce une lumière nouvelle et, il me semble, une théâtralité plus soutenue.

**Roland:** À titre de metteur en scène justement, j'aimerais ça que tu me répondes à une question. «Qu'est-ce que ça te fait d'avoir l'auteur parmi tes acteurs? Tu trouves pas ça achalant?»

**Michelle:** Au contraire, je pense que c'est un immense avantage. D'abord parce qu'il est ainsi très facile d'aller à la source. Ça nous libère, les interprètes autant que moi, de toutes les questions qui peuvent se poser sur la signification du texte. Je me sens alors libre d'accomplir un véritable travail de mise en scène, c'est-à-dire, provoquer et diriger les émotions des comédiens, créer des images vivantes, et transformer en action tout ce qui jusque là restait emprisonné dans les mots de la pièce imprimée.

**Roland:** Moi, j'ajouterais encore: donner à l'oeuvre cet élan vital qui va la projeter dans le public.

**Michelle:** À propos de public, Roland, entre toi et moi, crois-tu que, dans les temps que nous traversons présentement, il soit possible de parler d'un projet d'indépendance, même s'il s'agit d'une tentative qui nous fait remonter de cent quarante ans en arrière, sans être tout de suite taxé de vouloir faire de la propagande pour un parti?

**Roland:** Si je te retournais la question, toi, qu'est-ce que tu répondrais?

**Michelle:** Dans la conjoncture actuelle, c'est inévitable. Mais moi, ce qui m'apparaît surtout important, c'est de chercher à comprendre ce qui se passe aujourd'hui. Et pour le savoir, il est essentiel de se connaître, de connaître exactement ce qu'on a été.

**Roland:** À partir de documents écrits il y a cent quarante ans, comme les lettres de Chevalier de Lorimier, les suppliques adressées au Gouverneur Colborne par madame Cardinal et madame Duquette, et tant d'autres témoignages d'époque, j'ai tenté d'évoquer un moment dramatique de la vie de notre peuple. Des hommes et des femmes ordinaires, des gens comme nous, se sont alors trouvés entraînés dans un climat de crise politique qui les atteignait tous et chacun dans le quotidien de leur existence. À présent, je laisse au public le soin de juger l'opinion exprimée en 1838 par Lord Durham quand il écrivait de nous dans son rapport: «Ils sont un peuple sans histoire et sans littérature.»

## Distribution



**Denise Dubois:**  
une femme du village,  
madame Gagnon,  
madame Duquette.



**Rémy Girard**  
un homme du village,  
un soldat Anglais,  
un Patriote,  
Thomas-Marie Chevalier de Lorimier.



**Germain Houde:**  
un homme du village,  
Médard Gagnon,  
un Patriote,  
Joseph Narcisse Cardinal.



**Gaston Hubert:**  
un homme du village,  
Jules Gagnon,  
un Patriote,  
Joseph Duquette.



**Roland Lepage:**  
un homme du village,  
un soldat Anglais,  
un Patriote,  
Chartrand.



**Denis Mailloux:**  
un homme du village,  
un soldat Anglais,  
un Patriote,  
le curé.



**Monique Mercure:**  
une femme du village,  
grand-mère Gagnon,  
la Chèvrefils,  
Marie Loiselle.



**Léo Munger:**  
une femme du village,  
la petite Gagnon,  
madame Cardinal.



**Marie Tifo:**  
une femme du village,  
Marie Gagnon,  
madame de Lorimier.



**Pierre Potvin,** orchestration, directeur musicale et guitare.



**Michel Gagné,** violon et alto



**Chantal Isabelle,** violoncelle.

# Chronologie des événements

## Avant 1837:

À l'époque des troubles de 1837-38, le Canada vit sous le régime de la constitution de 1791 qui créa deux provinces distinctes, soit le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario). Le pouvoir politique est détenu par un gouverneur général aidé, pour chaque province, d'un lieutenant-gouverneur, d'un Conseil Législatif nommé par le Roi et d'une Chambre d'Assemblée élue par le peuple.

À cette structure, on ajoutera, en 1792, un Conseil Exécutif qui assistera le gouverneur. Dans ce système, le gouverneur jouit d'un pouvoir arbitraire puisqu'il peut, avec l'Exécutif et le Conseil Législatif dont les membres sont nommés à vie, faire échec à la Chambre d'Assemblée. Outre les membres de la Chambre d'Assemblée, où l'on compte une majorité de députés canadiens, le Conseil Législatif est majoritairement anglais, tout comme le poste de gouverneur qui est détenu aussi par un Britannique. La composition de ce type de gouvernement entraînera des tiraillements sans cesse croissants qui aboutiront aux troubles de 1837-38, puisque les représentants des deux nations qui constituent le Bas-Canada voudront défendre les intérêts de leur population respective.

Les Canadiens se croient toujours victimes de l'oligarchie anglaise et les Anglais, de leur côté, parce qu'ils sont minoritaires, verront dans les projets de loi présentés par les Canadiens des mesures à leur détriment. Bien que le pouvoir soit virtuellement exercé par leurs compatriotes, les Anglais visent davantage l'assimilation progressive des francophones à la culture anglaise en contrôlant les structures politiques, judiciaires et économiques, et en prônant l'union avec le Haut-Canada, ce qui leur redonnerait la majorité démographique. Du côté canadien, la lutte pour l'obtention des droits et de l'émancipation du joug colonial ira en s'accroissant et en se radicalisant devant le refus constant de la part des Anglais à appliquer leurs demandes.

Le point culminant sera la présentation, à la Chambre d'Assemblée, des fameuses 92 Résolutions en 1834 par le Parti Patriote ayant à sa tête L.-J. Papineau, qui dénonce une situation qui dure depuis 40 ans. Ces résolutions visent en fait à donner un pouvoir réel aux Canadiens au niveau du gouvernement, notamment en rendant électif le Conseil Législatif. La réponse du gouvernement de Londres n'arrivera qu'en 1837 et sera un nouveau refus aux demandes des députés canadiens.

Les travaux de la Chambre sont suspendus. Dorénavant, l'opposition au gouverneur se fera par des assemblées populaires où députés et chefs patriotes haranguent les foules. L'agitation monte. Troublés par cette agitation et craignant qu'elle n'entraîne des concessions de la part du gouverneur, les Anglais de Montréal décident de protéger eux-mêmes leurs intérêts. Ils envisagent la lutte armée afin de précipiter les événements en leur faveur. Ils ont déjà formé des associations, dont la plus connue est le *Doric Club*, qui contribuent par des actes provocateurs à rendre le climat explosif. Les troubles ne vont pas tarder à prendre une ampleur proche d'une véritable guerre civile.

## 1837:

**5 septembre:** Proclamation de l'Association des Fils de la Liberté à l'Hôtel Nelson sur la Place Jacques Cartier à Montréal. Association de Patriotes qui se multiplie à Laprairie, dans la Vallée du Richelieu et dans le Nord de Montréal. En plus de tenir des assemblées politiques, ses membres s'adonnent à des exercices militaires.

**23 octobre:** Assemblée des Six-Comtés à St-Charles sur le Richelieu. Près de 5,000 personnes participent à cette réunion qui

regroupe les Patriotes du Richelieu, de St-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Verchères et l'Acadie. Cette réunion marque le point culminant de l'agitation politique. La résistance armée est évoquée par plusieurs orateurs.

**6 novembre:** Les membres du *Doric Club* attaquent les Fils de la Liberté, rue St-Jacques à Montréal. Ils saccagent l'imprimerie du *Vindicator*, journal Patriote. Devant cet incident, le gouverneur général Gosford songe à proclamer la loi martiale. Il demande des renforts et confie le commandement des troupes à Colborne.

**14 novembre:** Gosford, devant l'agitation croissante, demande son rappel.

**16 novembre:** Premières arrestations de Patriotes à Québec et Montréal.

**17 novembre:** Bonaventure Viger et un groupe de Patriotes attaquent des soldats de la *Montreal Volunteer Cavalry* et dévalent le notaire Demaray et le docteur Davignon sur le Chemin de Chambly près de Longueuil. Cet événement constitue le premier engagement armé entre les Patriotes et l'armée anglaise.

## 1838:

**8 janvier:** Mandement de Mgr Lartigue, évêque de Montréal, dénonçant les chefs Patriotes.

**10 février:** La reine Victoria sanctionne une loi, votée à la Chambre des Communes de Londres, qui suspend la constitution de 1791 jusqu'au 1er novembre 1840. Le Bas-Canada sera dorénavant dirigé par le gouverneur et un Conseil spécial. Cette loi entrera en vigueur le 27 mars 1838.

**24 février:** Des Patriotes s'emparent d'un dépôt d'armes à l'arsenal d'Elizabethtown, New York. La résistance des Patriotes s'organise maintenant à partir des États-Unis.

**27 février:** Colborne entre officiellement en fonction et proclame la loi martiale.

**28 février:** Le docteur Robert Nelson, frère de Wolfred Nelson, chef des Patriotes à la bataille de St-Denis, et le docteur Cyrille Côté, député de L'Acadie, chefs des Patriotes réfugiés aux États-Unis, amorcent la revanche de 1838. Avec un détachement de 600 à 700 Patriotes, ils passent la frontière et proclament l'indépendance du Bas-Canada. Robert Nelson se déclare président de la république du Bas-Canada. Le lendemain, ils repassent la frontière et les deux chefs sont arrêtés par les autorités américaines.

**30 mars:** Durham est nommé Capitaine Général et gouverneur en chef de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Il est en outre nommé commissaire-enquêteur et produira le célèbre rapport portant son nom.

**5 avril:** Colborne convoque, pour le 18 avril, le Conseil spécial qu'il vient de nommer et dont onze Canadiens-Français font partie. Lors de cette réunion, on suspend l'*habeas corpus*, qui garantissait les libertés individuelles.

**27 avril:** Fin de la loi martiale.

**27 mai:** Lord Durham arrive à Québec et reçoit les pouvoirs de Colborne.

**1er juin:** Durham dissout le Conseil spécial. Cent cinquante personnes sont encore emprisonnées.

**28 juin:** Création d'un nouveau Conseil spécial. Parmi les ordonnances promulguées par ce conseil, l'une condamne à l'exil Robert Bouchette, Rodolphe Desrivières, Henri A. Gauvin, le Major Goddu, Siméon Marchessault, le docteur Luc H. Masson, Wolfred Nelson et Bonaventure Viger, considérés comme les chefs de l'insurrection.

Les autres prisonniers, sauf une douzaine accusés de meurtre, sont amnistiés. Cette décision fait suite à une entente entre Durham et les huit chefs: aveu de culpabilité de ces derniers contre l'amnistie des autres prisonniers. Par contre, l'amnistie ne touche pas Papineau, Côté, Robert Nelson, O'Callaghan, Rodier, Brown, Duvernay.

**3 juillet:** Mis à bord de la frégate *La Vestale*, les huit chefs Patriotes quittent Québec. Ils seront exilés aux Bermudes, qu'ils quitteront le 3 novembre 1838. Avant leur départ, une souscription populaire est organisée pour leur fournir une aide financière.



**2 novembre:** Durham quitte le Canada et remet les pouvoirs à Colborne.

**23 novembre:** Bataille de St-Denis. Pour répondre aux arrestations décrétées par le Conseil Exécutif, les Patriotes ont décidé de se retrancher à deux endroits: St-Charles et St-Denis. Sur l'ordre de Colborne, le colonel Gore, un vétéran de Waterloo, part avec ses troupes en direction de St-Charles où il doit effectuer une jonction avec les troupes commandées par le lieutenant-colonel Wetherall. Attendu par les Patriotes à St-Denis, Gore livre bataille. Les Patriotes remportent la victoire. Les Patriotes comptent plusieurs blessés et douze hommes sont tués. Les Anglais, pour leur part, laissent huit prisonniers et une trentaine de soldats sont tués, autant sont blessés. La victoire patriote sera de courte durée: une semaine plus tard, les troupes anglaises reviennent au village et vengent leur défaite en pillant et brûlant tout.

**25 novembre:** Bataille de St-Charles. Deux cents Patriotes, dont la moitié est armée, affrontent six compagnies d'infanterie, deux pièces d'artillerie et un détachement de cavalerie. La force inégale des adversaires donne une victoire facile aux troupes anglaises. Outre le village incendié, les Patriotes subissent de lourdes pertes, plus de 30 morts. Les rangs de la troupe anglaise sont peu affectés: 3 morts et une douzaine de blessés. C'est le début d'une suite de défaites pour les Patriotes.

**27 novembre:** Joseph Armand, dit Chartrand, un volontaire pro-anglais, est exécuté par des Patriotes après un procès expéditif. Nicolas et Daunais, principaux responsables de l'exécution, seront traduits devant les tribunaux en avril 1838, puis seront acquittés en septembre de la même année par un jury composé de Canadiens. Ils seront emprisonnés et pendus en 1839.

**1er décembre:** Proclamation du gouverneur Gosford pour l'arrestation de Papineau. Une récompense de \$4,000. est promise.

**5 décembre:** La loi martiale est proclamée dans le district de Montréal. Colborne est chargé de la mettre en application.

**6 décembre:** Un groupe de Patriotes, réfugiés au Vermont, tente un mouvement offensif dans le comté de Missisquoi. Ils sont repoussés à Moore's Corner par une troupe de volontaires commandée par le colonel Kemp.

**7 décembre:** Proclamation de Gosford offrant une récompense de \$2,000. pour l'arrestation des meurtriers de George Weir, dont le cadavre, trouvé à St-Denis, a donné le prétexte à l'incendie du village.

**11 décembre:** Mandement de Mgr Signaie, évêque de Québec, exhortant ses fidèles au respect de l'autorité.

**14 décembre:** Bataille de St-Eustache. Colborne, à la tête d'une troupe de 1,200 hommes, est décidé de mater le dernier foyer d'insurrection à St-Eustache où sont réfugiés 200 Patriotes sous les ordres d'Armury Girod, et du docteur Jean-Olivier Chénier. Une centaine de Patriotes sont faits prisonniers. Au moins 70 sont morts, dont le docteur Chénier, 60 maisons sont brûlées, les autres sont livrées au pillage. L'armée anglaise compte quelques blessés et trois morts.

**15 décembre:** Colborne incendie le village de St-Benoît.

**19 décembre:** Soixante-quatre des cent vingt prisonniers de St-Eustache sont libérés après deux jours de détention.

**21 décembre:** D'autres Patriotes sont arrêtés parce qu'ils refusent de prêter le serment d'allégeance à la reine Victoria, tel que demandé par le gouverneur Gosford.

**23 décembre:** Gosford, rappelé à Londres, Colborne devient administrateur temporaire. L'ancien gouverneur quitte la colonie en février 1838.

**3-4 novembre:** Début d'un nouveau soulèvement des Patriotes. Après avoir mené durant l'été une propagande intense dans les comtés limitrophes de la frontière américaine, les Patriotes qui ont créé une société secrète para-militaire, appelée Frères Chasseurs, passent à l'action. L'insurrection éclate dans les comtés de Laprairie et L'Acadie. Quatre cents Patriotes s'emparent du vapeur *Henry Bougham* à Beauharnois. Des rassemblements ont lieu dans les principaux camps suivants: Beauharnois,

Baker, Châteauguay, Pointe-Olivier, Rivière-à-la-Tortue, Terrebonne, Boucherville et Napierville où Robert Nelson proclame de nouveau l'indépendance du Bas-Canada. Entretemps, un groupe de Patriotes se laisse entraîner dans une embuscade par les Indiens de Caughnawaga. Soixante-quatre prisonniers, dont Joseph Duquette et Joseph Cardinal, sont amenés à Montréal. Colborne, qui était informé qu'une insurrection était imminente, s'empresse de proclamer la loi martiale dans le district de Montréal.

**7 novembre:** Bataille de Lacolle. Une centaine de Patriotes sont repoussés par un groupe de volontaires loyaux alors qu'ils s'apprêtaient à recevoir des renforts américains et des armes. Ils sont refoulés vers la frontière laissant 8 morts et l'armement reçu.

**8 novembre:** Colborne proclame la loi martiale. À la tête d'une armée de 7,000 hommes, il se rend à Laprairie pour écraser l'insurrection. L'habeas corpus est aboli.

**9 novembre:** Bataille d'Odelltown. L'armée Patriote affronte un détachement de quelque 300 volontaires. Les Patriotes doivent battre en retraite avec l'arrivée de renforts pour les volontaires. Robert Nelson s'enfuit au tout début de la bataille et gagne la frontière. Cinquante Patriotes tués ou blessés sont abandonnés sur les lieux.

**10 novembre:** L'armée de Colborne arrive dans Laprairie. Dépourvues de munitions et ayant subi des lourdes pertes, les forces Patriotes sont décimées. Plusieurs tentent de regagner la frontière, plusieurs autres sont faits prisonniers. Tout le comté de Laprairie est soumis au feu et au pillage.

**27 novembre:** Institution de la cour martiale. Il y aura 14 procès. Des 108 accusés, 9 seront acquittés et 99 condamnés à mort. De ceux-là, 12 seront pendus, 58 déportés en Australie, 2 bannis et 27 libérés sous caution.

**13 décembre:** Colborne est nommé officiellement gouverneur général du Canada.

**21 décembre:** Joseph Cardinal, député, et Joseph Duquette, sont pendus.

## 1839:

**18 janvier:** Robert, Hamelin, Decoigne et les deux frères Sanguinet sont pendus.

**15 février:** Narbonne, Nicolas, Daunais, Hindenlang et de Lorimier sont pendus.

**27 septembre:** La frégate anglaise *Buffalo* quitte le Bas-Canada pour l'Australie avec les 58 exilés canadiens-français.



## Extrait d'un mandement de Mgr Lartigue, Évêque de Montréal

«8 janvier 1838

Au clergé et à tous les fidèles de notre Diocèse: Salut et Bénédiction.

Quelle misère, Nos Très-Chers Frères, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de vos campagnes, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays, où régnait l'abondance et la joie, avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre Diocèse! Que vous reste-t-il de leurs belles promesses, sinon l'incendie de vos maisons et de vos églises, la mort de quelques-uns de vos amis et de vos proches, la plus extrême indigence pour un grand nombre d'entre vous? Mais surtout, pour plusieurs, la honte d'avoir forfait à la fidélité due au Souverain, laquelle avait caractérisé de tout temps votre pays, d'avoir méconnu la Religion Sainte, qui vous défendait avec tant d'énergie de pareils attentats; d'avoir été sourds à la voix de la conscience qui, malgré l'étourdissement des passions, réclame toujours contre le désordre: ah! voilà principalement ce qui doit répandre l'amertume dans vos âmes; voilà ce que vous devez déplorer encore bien plus que la perte des biens matériels. Il est vrai que les temples de Dieu, les objets les plus saints, ont été profanés; et vos coeurs se soulèvent avec raison contre ces sacrilèges; mais outre que le plus vaillant Capitaine, quelque humain et quelque généreux qu'il soit ne peut toujours, dans ces occasions, maîtriser la fureur du soldat, à qui doit-on attribuer la première cause de ces malheurs? N'est-ce pas à ceux qui y ont plongé la Province par leur Propagande de rébellion? N'est-ce pas à ces meneurs de révolte, qui ont osé s'emparer eux mêmes de la Maison de Dieu, afin de s'en servir comme de fort et de redoute pour différer le châtement qui les menaçait? (...) Ils (les Patriotes) ont montré ce qu'était la liberté qu'ils vous promettaient, lorsqu'ils ont dépouillé vos granges et vos maisons, qu'ils ont enlevé vos bestiaux, et vous ont réduits à la dernière pauvreté, afin de se gorger de butin dans leurs camps, où ils démoralisaient notre jeunesse en l'entretenant dans un état habituel d'ivrognerie, pour étourdir ses remords. Ils ont fait voir ce qu'ils entendaient par libéralité, quand ils ont massacré de sang-froid, non en bataille rangée, mais avec toute l'atrocité de l'assassinat, des hommes qui n'avaient d'autres torts à leurs yeux, que celui de ne pas partager leurs opinions politiques.

(...) Pleurons, donc Nos Très-Chers Frères, sur les maux de notre Patrie: pleurons sur les plaies de ceux qui sont tombés, sur les fautes de ceux qui, dans cette occasion, ont si étrangement oublié leur devoir; car parmi les chrétiens, dit St-paul, et entre les membres d'un même Corps, si quelqu'un d'eux souffre, tous les autres y compatissent. Qui sait si ceux dont nous déplorons la chute n'avaient pas besoin de cette humiliation, pour se relever meilleurs chrétiens que jamais? Qui sait s'ils ne surpasseront pas par la suite en loyauté ceux qui gémissent aujourd'hui sur leur défection? Ils conçoivent à présent toute l'énormité de leur crime, comme le prouvent les assurances de repentir et d'une nouvelle fidélité qu'ils ont adressées de toutes parts à leur Souveraine: ils savent les ordres que nous avons donnés à nos Co-opérateurs dans le Saint-Ministère, de n'admettre aux sacrements de l'Église, même à l'heure de la mort, sans une réparation préalable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles, et de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourraient sans s'être acquittés de cette juste réparation. Indubitablement, ils ne voudraient jamais retourner à leur ancien égarement, ni s'exposer à mourir comme des gens sans religion et sans honneur.

(...) Donnés à Montréal, le huit de janvier, mil huit cent trente-huit, sous notre seing et sceau, avec le contre-seing de notre Secrétaire.

J.J. Évêque de Montréal.  
Par Monseigneur.  
A.F. Truteau, Ptre, Secrétaire.»

## Témoignages de deux mères Patriotes

Madame Perreault, mère de Charles Ovide, député de Vaudreuil, mort à St-Denis à l'âge de 25 ans, et du Dr. Joseph Rodolphe, emprisonné et libéré le 6 décembre 1838:

«Je blâme le gouvernement qui a forcé des citoyens vertueux à la nécessité de se défendre, je déplore profondément les pertes que j'ai souffertes, mais si c'était à recommencer et que mes enfants voulussent agir comme ils l'ont fait, je n'essaierais pas à les détourner parce qu'ils n'agissent nullement par ambition, mais par amour du pays et par haine des injustices qu'il endure.»

Madame Masson, mère de Luc Hyacinthe, 27 ans, de St-Benoît, arrêté le 17 décembre 1837 et exilé aux Bermudes le 2 juillet 1838:

«Mon fils, tu pars pour l'exil, tu as voulu te sacrifier pour tes compagnons de prison. Sois courageux jusqu'à la fin. Je suis fière de toi. Je me consolerais de ton absence en pensant que Dieu m'a donné des enfants aussi bons patriotes et dignes de moi.»

## Lettre de madame Duquette à sir John Colborne

«À son Excellence Sir John Colborne, Gouverneur Général.

Qu'il plaise à Votre Excellence. La vieille mère d'un fils malheureux, que son âge tendre a entraîné au bord de l'abîme, se jette aux pieds de Votre Excellence, la douleur dans le coeur, les sanglots dans la voix, pour demander à Votre Excellence le pardon de son fils.

Demain, l'ordre fatal en vertu duquel le fil de ses jours sera tranché, doit être exécuté. Faut-il qu'il meure au matin de la vie, lui, le seul soutien de sa vieille mère dans les derniers jours de son existence, lui, le seul protecteur de ses trois jeunes soeurs, lui, ce modèle parfait de piété filiale et d'amour fraternel, lui, si chéri de tous ses amis! Faut-il que sa jeune tête tombe en sacrifice sur l'échafaud ensanglanté? (...) Et tout cela, parce que l'infortuné jeune homme s'est un moment laissé égarer et s'est jeté dans la tempête qui a enveloppé tant d'hommes d'âge et d'expérience. Non, non! Votre coeur qui connaît le sentiment de l'amour paternel, doit compatir à ma situation. Vous ne pouvez dédaigner la prière d'une mère malheureuse; et si vous ne me rendez pas mon fils, vous commuez au moins sa sentence et lui donnerez au moins le temps de se repentir. Vous souviendrez qu'il n'a pas répandu une seule goutte du sang de ses semblables. Vous n'oublierez pas ce qu'il a déjà souffert. Vous n'oublierez pas non plus ce que votre Requérante a souffert pour lui, lorsqu'elle fut chassée de sa demeure par le feu qu'y avait allumé la main de l'incendiaire. La clémence, qui est la vertu des rois, devrait être une de vos plus nobles jouissances. Pardonnez donc à mon fils, et tous ses compatriotes se joindront à moi pour bénir votre mémoire. Pardonnez à mon fils, et l'expérience apprendra au monde que la miséricorde et non la rigueur produit la loyauté.

Et votre Requérante ne cessera d'implorer le ciel pour la conservation et la gloire de Votre Excellence et le bonheur de votre famille.

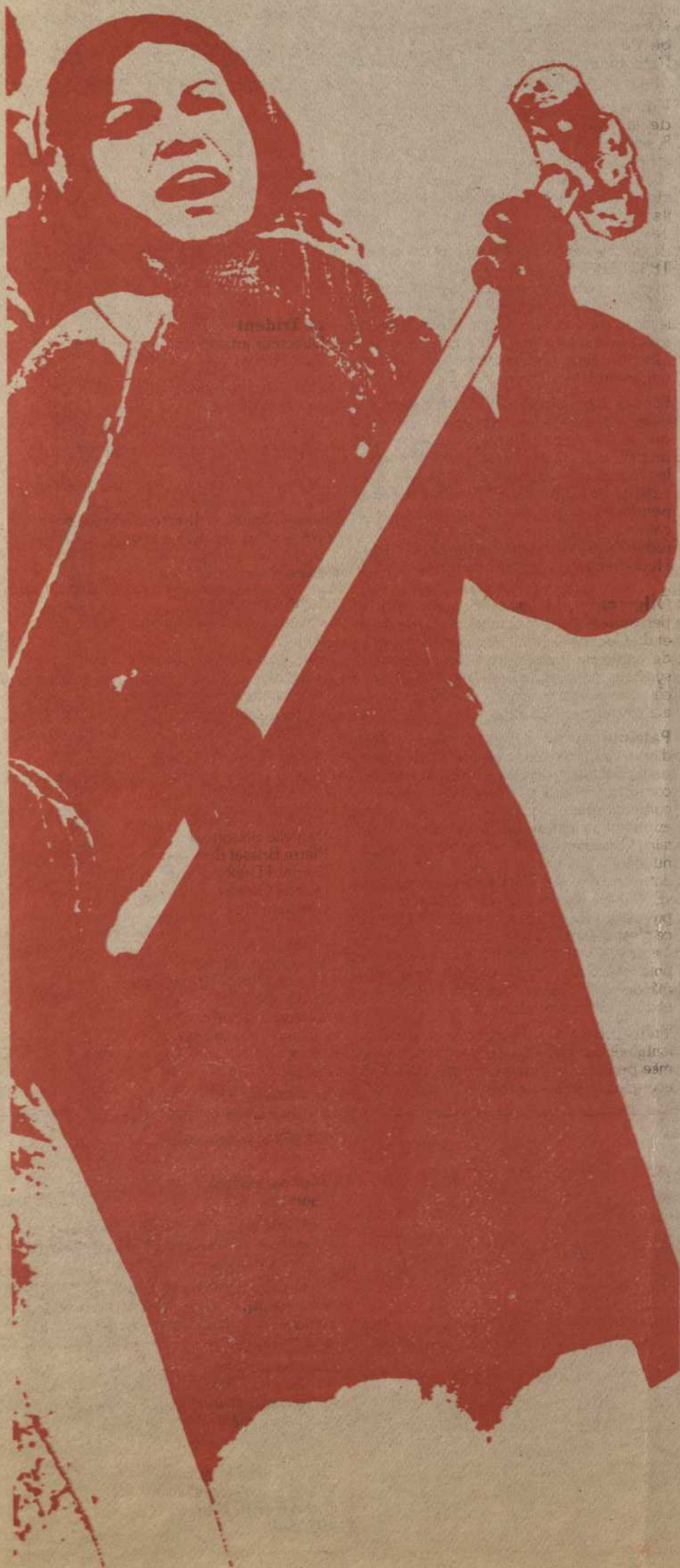
L. Dandurand,  
Veuve Duquette.»

Montréal, 20 décembre 1838.

## Lettre de madame Cardinal à Lady Colborne

«Mylady,

Vous êtes femme et vous êtes mère! Une femme, une mère poussée par le désespoir, oubliant les règles de l'étiquette, qui la séparent de vous, tombe à vos pieds, tremblante d'effroi et le coeur brisé, pour vous demander la vie de son époux bien-aimé



et du père de ses cinq enfants! L'arrêt de mort est déjà signé!!! L'heure fatale approche! Demain! hélas! demain!!!... Dieu! ô Dieu! Je n'ai pas la force d'envisager un sort aussi horrible. La seule pensée que j'en ai rempli mon âme de désespoir: que sera la réalité? Oh! je ne pourrai jamais supporter une pareille calamité! Le coup qui tranchera le fil de ses jours nous frappera tous deux. Je serais plus forte si une autre existence ne dépendait pas de la mienne! Mais mon malheureux enfant ne verra jamais la lumière du jour! Il périra avec sa mère sous l'échafaud où son père, qui méritait un meilleur sort, aura péri. O Dieu! est-ce ainsi que vous punissez? Non, non, pardonnez-moi ce blasphème. Les hommes seuls ont recours à de telles vengeances. Les hommes seuls font périr l'innocent avec le coupable... coupable... Que dis-je? Et mon mari, de quoi s'est-il rendu coupable? Le plus qu'on puisse dire, c'est qu'un peu d'excitation, de faiblesse peut-être, l'a perdu. Son ennemi juré, celui qui avait résolu sa mort... est le même homme qui n'a pu le convaincre d'un seul acte de violence! Faut-il que son sang soit répandu, lui qui loin de répandre le sang de ses semblables n'a jamais causé le moindre tort dans tout le cours de sa vie? Car c'est une atroce calomnie de dire qu'il a causé la ruine des autres. D'un caractère très timide, fréquentant peu la société - ne jouissant de la vie qu'au milieu de sa famille qui l'adorait - il n'a pris aucune part à l'agitation qui a précédé les dernières scènes de malheur. C'est donc dans sa maison qu'il a été surpris par un mouvement soudain et non prévu. Il n'a pas fait de victimes, au contraire, il est lui-même victime. Voilà tout son crime, et ce crime, (si c'en est un), ne l'a-t-il pas déjà expié? N'a-t-il pas déjà trop souffert? Et durant tout le temps de sa détention dans son cachot solitaire, négligés de tous, nous, votre humble requérante et ses enfants, n'avons-nous pas souffert suffisamment pour lui? Autrefois, heureux avec lui, bien que de condition humble, n'avons-nous pas été obligés de vivre du pain provenant de la bonté du Très-Haut, et qui nous était donné par les personnes charitables, qui pour l'amour de Dieu, prennent plaisir à le distribuer à ceux qui sont dans le besoin. Et vous, Mylady, quel trésor le ciel n'a-t-il pas mis entre vos mains? Ne vous a-t-il pas donné une influence immense sur l'esprit et le cœur de celui qui aujourd'hui gouverne nos destinées? Faites comme les personnes charitables dont je viens de parler, servez-vous de ce trésor pour votre avantage dans l'éternité, pour celui de l'époux que vous chérissez et des enfants qui font votre gloire et votre bonheur. Oh! l'humanité n'est certainement pas bannie de cette terre de vengeance, elle doit s'être réfugiée dans le cœur des femmes, sans doute, dans le cœur des mères, comme le vôtre. L'humanité parlera par vos lèvres, - elle sera persuasive, éloquent, irrésistible, - elle arrêtera le glaive de la mort, prêt à immoler tant de victimes, elle apportera la joie dans le cœur de tant d'infortunés qui redoutent le lever du soleil de demain, elle sera entendue même dans le ciel et sera inscrite à votre crédit dans le livre de la vie.

J'ai l'honneur d'être,  
Mylady  
Votre très-humble et affligée servante,  
Eugénie Saint-Germain,  
Épouse de Joseph-Narcisse Cardinal.»

## Emprisonnement des patriotes vu par un anglais

«La punition des chefs, quelque agréable qu'elle puisse être aux habitants anglais, ne ferait pas une impression aussi profonde et aussi utile sur l'esprit du peuple que la vue de cultivateurs étrangers placés sur l'habitation de chaque agitateur dans chaque paroisse. Le spectacle de la veuve et des enfants étalant leur misère autour des riches demeures dont ils auraient été dépossédés, serait d'un bon effet. Il ne faut pas balancer à exécuter cette mesure. Des commissaires spéciaux doivent être instantanément nommés et chargés de mener à fin le procès de cette fournée de traîtres qui est en prison. Il sera ridicule d'engraisser cela tout l'hiver pour le conduire plus tard à la potence.»

Adam Thom, avocat et rédacteur du Herald.

## Lettre de l'avocat de Cardinal et Duquette à sir John Colborne

«À Son Excellence, le lieutenant-général, sir John Colborne, administrateur du gouvernement du Bas-Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence, Ayant accompli ma lourde tâche, comme avocat des infortunés dont l'arrêt de mort a été prononcé, j'ai encore un devoir à remplir comme sujet anglais dont le seul désir est de voir la paix rétablie dans son malheureux mais bien-aimé pays d'adoption. (...)

Si, en ce moment, je m'adresse à Votre Excellence, en mon caractère particulier, comme homme et comme chrétien, c'est pour vous demander, c'est pour vous implorer, dans l'intérêt de la justice, pour l'honneur de la nation anglaise, de vous arrêter avant la consommation de l'acte qui doit mettre fin à l'existence de deux de vos semblables, dont la culpabilité, (comme il sera démontré avant longtemps), n'a pas été établie d'une manière légale. S'il n'existe qu'un doute sur la légalité du pouvoir du tribunal qui les a jugés, le doute seul devrait, je le suggère humblement, porter Votre Excellence à suspendre leur exécution jusqu'à ce que l'on ait eu l'occasion de faire de ce doute une certitude ou de l'anéantir.

Les principes de l'équité mis par la nature dans le cœur de l'homme, et consignés au code de toutes les nations civilisées du monde, nous crient hautement qu'aucun homme ne peut être mis en jugement par une loi promulguée après la perpétration de l'offense dont il est accusé; et quelle est la conclusion à tirer ici? C'est que Cardinal et Duquette, qui étaient commis à la garde des autorités civiles, avant la proclamation de la loi en vertu de laquelle ils ont été condamnés à mort, seront, si la sentence est exécutée, élevés de la position de coupables présumés, à celle de martyrs d'une persécution odieuse. Je ne parle pas de la nature de la preuve faite contre eux. Je ne parle pas du fait qu'ils n'ont pas trempé leur main dans le sang; que leur plus féroce ennemi n'a pu leur imputer un seul acte de violence. (...) Je n'élève la voix que pour demander justice et pour que l'exécution de la sentence qui a été prononcée contre eux soit suspendue jusqu'à ce qu'on puisse faire voir qu'ils ont été condamnés sans avoir subi de procès légal. Je parle librement, mais consciencieusement, et Votre Excellence recevra sans doute, avec indulgence, l'appel que m'inspirent des motifs qu'on ne peut désavouer.

Très obéissant et humble serviteur,  
(signé) Lewis T. Drummond  
Montréal, 20 décembre 1838.»

## Vocabulaire

**Bureaucrates:** Nom donné aux représentants du parti anglais par les Canadiens parce qu'ils maintiennent leurs privilèges grâce à leurs liens avec les bureaux administratifs du Gouvernement.

**Chouayens:** Les Canadiens français qualifient de Chouayens leurs compatriotes transfuges qui appuient le parti bureaucrate. Ce terme péjoratif avait désigné, au temps de Montcalm, les soldats qui avaient fui lors de la prise du fort Chouagen (Oswego).

**Constitutionnels:** Le groupe des Constitutionnels a pris naissance et s'est organisé après 1834 pour faire opposition à la montée patriote. Leur programme vise à faire à tout prix du Bas-Canada un pays anglais.

**Doric Club:** Les Britanniques de Montréal avaient formé un corps de carabiniers volontaires, le «British Rifle Corps», pour combattre les Patriotes. Le gouverneur Gosford en ordonne la dissolution en 1835. Les Britanniques montréalais contournent la difficulté en donnant à leur groupe l'apparence d'un club social. Ils fondent le «Doric Club», organisme paramilitaire chargé de s'opposer aux revendications des Patriotes et d'organiser la résistance britannique au Bas-Canada.

**Fils de la Liberté:** L'Association des Fils de la Liberté est fondée à Montréal le 5 septembre 1837. Ce jour-là, une importante assemblée de jeunes patriotes montréalais se réunit à l'Hôtel Nelson; ils décident de former une association à laquelle ils donnent le nom de Fils de la Liberté par analogie avec les «Sons of Liberty» de la Révolution américaine. Le 4 octobre 1837, les Fils de la Liberté publient un manifeste où ils affirment le droit du peuple d'avoir un gouvernement de son choix et le droit des colonies de se séparer de leur métropole. Très populaires, les Fils de la Liberté créent des filiales dans les paroisses des environs de Montréal.

**Frères Chasseurs:** En 1838, les Canadiens qui s'opposent à la réconciliation et qui ont cherché refuge aux États-Unis mettent sur pied une association secrète, les Frères Chasseurs, dont le but est d'envahir le Bas-Canada et d'obtenir son indépendance. Cette association a des ramifications dans plusieurs états du nord de la république américaine, dans le Bas et le Haut-Canada et même en France.

**Oligarchie:** L'oligarchie comprend les personnes de l'entourage du gouverneur et du Conseil exécutif. Composée en grande partie de fonctionnaires bénéficiant du système qu'ils ont eux-même bâti, l'oligarchie ne veut rien céder des privilèges qu'elle a acquis depuis la Conquête.

**Patriote:** Après 1791, la majorité canadienne-française avait peu à peu formé un parti politique, le parti «Canadien». À compter de 1830 le mot «Canadien» ne convient plus, car certains Britanniques appuient la cause de la majorité et certains Canadiens, les Chouayens, se rangent du côté de la bureaucratie. On change donc le nom de «Canadien» en celui de «Patriote». Le terme est utilisé pour la première fois aux élections de 1827, mais ce n'est qu'après 1832 que l'on commence à employer fréquemment le mot «Patriote» pour qualifier les représentants de la majorité de la Chambre qui appuie Papineau et qui réclame des réformes.

**Volontaires:** On désigne du nom de volontaires, les civils qui se sont joints à l'armée pour mater l'insurrection en 1837-38 et organiser la répression.

## Documentation

«Histoire 1534-1968», Farley-Lamarche/Boréal Express, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., 1968

«Le Boréal Express, Journal d'Histoire du Canada 1810-1841», Les Éditions Le Boréal Express Ltée

Dossier d'Histoire du Canada nos. 1 et 2, Boréal Express, Fides, 1969.

## Le disque de La plainte des hivers rouges

«La Plainte des Hivers Rouges» c'est d'abord une pièce de théâtre, mais c'est aussi une véritable complainte chantée par les comédiens et les comédiennes, dont la musique a été écrite par Jean Cloutier, sur des paroles de Roland LePage, avec des arrangements de Pierre Potvin.

Vous pourrez vous procurer le disque de cette très belle complainte à la sortie du spectacle.

### Le Trident

Directeur artistique:  
Paul Hébert

Directeur administratif:  
Denis Mailloux

### Le Conseil d'Administration:

Jean-Marie Bouchard, président  
Robert Savard, vice-président  
Alexandre Prévost, secrétaire-trésorier  
Paul Hébert, directeur artistique  
Denis Mailloux, directeur administratif  
Janine Angers, administrateur  
Paul Bussièrès, administrateur  
Marie Laberge, administrateur

### Le Personnel:

Jacques Dion, directeur des relations publiques  
Ginette Beaulieu, contrôleur  
Réjeanne Thériault, secrétaire de direction et adjointe aux relations publiques  
Denise Dion, régisseur  
Alphonse Boulet, chef d'atelier de décors

### Membres de la Corporation:

(en plus des membres du Conseil d'Administration)

Catherine Barrette  
Danielle Bissonnette  
Pierre Brisset des Nos  
Bernard Duchesne  
Hubert Gaudry  
Germain Halley  
Henri Hamel  
Florence levers  
Jean-Pierre Matte  
Jeanne Quintal-Beaulieu  
André Ricard  
Claude Robitaille  
Philippe Sauvageau  
Marie Tifo  
Denise Verville

### Vérificateurs:

Fortier, Hawey et Cie

### Graphiste-conseil:

Couthuran

### Photographes:

Couthuran

Le Trident est membre de l'Association des Directeurs de Théâtre (ADT) et de la Conférence Canadienne des Arts.

Le Théâtre du Trident, fondé en 1970, est subventionné par le Ministère des Affaires culturelles du Québec et par le Conseil des Arts du Canada.

Représentations:  
en soirée, à 20h30, du mardi au samedi inclusivement à la salle Octave-Crémazie du Grand Théâtre, 643-8131.

Le Trident  
Édifice Palais Montcalm  
975 Place d'Youville  
Québec G1R 3P1  
692-2202



Si vous désirez recevoir toute l'information que le Théâtre du Trident publie veuillez retourner ce coupon à:

Théâtre du Trident  
Édifice Palais Montcalm  
975 Place d'Youville  
Québec G1R 3P1

Veuillez me faire parvenir la documentation concernant les activités du Trident à:

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_

# Soirée à Broadway

chef d'orchestre  
**Ettore Stratta**

solistes  
**Claudia Lindsey**, soprano  
**Benjamin Mathews**, baryton

Au programme  
des extraits de **PORGY  
and BESS**  
**WEST SIDE STORY**,  
**MY FAIR LADY**,  
**HELLO DOLLY**  
et **CABARET**

SAMEDI, 21 janvier '78 à 20h30

SALLE LOUIS-FRÉCHETTE  
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC  
billets de \$4.00 à \$10.00

CONCERTS POPULAIRES  
du MAURIER  
de  
l'Orchestre symphonique  
de Québec



DELUBLE CARON ET ASSOCIÉS INC.



**concert  
supplémentaire**

# Le Sacre du Printemps

de Strawinsky

« un tremblement devant le divin »  
évoqué par des sons envahissants, des rythmes  
obsédants, des dissonances déchirantes!

Une oeuvre monumentale jouée pour la  
première fois à l'OSQ et dirigée par James  
De Preist.

mercredi 1er février '78, 20 h 30  
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE,  
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC  
prix étudiant: \$4.00



Orchestre symphonique de Québec